

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

Avril
2015



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2015

L'an deux mil quinze,

Le 10 avril à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation. Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2014 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et Madame Ricou soumet le compte administratif au vote.

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
BUDGET COMMUNAL			
Fonctionnement	723010,25 €	348251,71 €	+ 374758,54 €
Investissement	270357,56 €	390359,02 €	- 120001,46 €
TOTAL			254757,08 €

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
Caisse des Ecoles			
Fonctionnement	7883,48 €	418,60 €	+ 7464,88 €
Investissement	4116,26 €	2699,26 €	+ 1417 €
TOTAL			8881,88 €

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
CCAS			
(Centre Communal d'Action Sociale)	20000 €	7269,16 €	+ 12730,84 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2014 est un excédent de 374758,54 €.

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2014 est un déficit de 120001,46 €.

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

120001,46 € en investissement, article 1068

254757,08 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2015.

TAUX DES TROIS TAXES

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,88%
- Taxe foncière bâti : 10,19 %
- Taxe foncière non bâti : 50,37%

PRIME EXCEPTIONNELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle à la secrétaire de Mairie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

BUDGET PRIMITIF 2015

	RECETTES	DEPENSES
BUDGET COMMUNAL		
Fonctionnement	791282,36 €	791282,36 €
Investissement	370001,46 €	370001,46 €
	RECETTES	DEPENSES
Caisse des Ecoles		
Fonctionnement	11464,88 €	11464,88 €
Investissement	3000 €	3000 €
	RECETTES	DEPENSES
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	23030,84 €	23030,84 €

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.